

# FORMATION PROFESSIONNELLE



Bio en Grand Est



Comment prendre en compte les réglementations liées aux circuits courts ?

Dates

Vosges (88)

Indice de satisfaction des stagiaires : ★★★★★

**Durée :** 7 heures soit 1 jour(s)  
**Intervenant(s) :** Françoise MORIZOT-BRAUD, Directrice du Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification (CERD)  
**Pré-requis :** Aucun

**Objectif de la formation :**  
Connaître l'ensemble de la réglementation liée aux circuits courts, l'implication sur les statuts juridique, sociaux et fiscaux. Etre en capacité de respecter la réglementation liée aux activités de vente. Etre capable d'étiqueter les produits correctement et être capable de respecter les obligations en matière de facturation.

	Adhérent	Non-adhérent
Stagiaire contributeur VIVEA	-	-
Stagiaire non contributeur VIVEA	0,00 €	336,00 €
Demi-Tarif	0,00 €	168,00 €

Pour les stagiaires non contributeurs VIVEA, des financements sont possibles, consultez notre site pour plus d'informations [biograndest.org/seformer](http://biograndest.org/seformer)

**Méthodes pédagogiques :**  
Jeu de reconstitution collective. Présentation PPT et échanges.  
Jeu de reconstitution des mentions obligatoires d'étiquetage/ et facture.  
Utilisation d'un support diaporama Powerpoint.  
Echanges avec les stagiaires

**Moyens d'évaluation :**  
Questionnaire d'auto-évaluation en entrée et sortie de formation

**Responsable de la formation :** HERBETH Nicolas  
nicolas.herbeth@biograndest.org  
06.95.90.83.50

## Programme de la formation :

12/12/2023	Madecourt	Appréhender l'ensemble des réglementations liées aux activités de transformation et vente. L'incidence des circuits courts sur les aspects juridiques, sociaux et fiscaux. Etablissement recevant du Public (ERP), Signalétique, Vente aux déballages (vente sur le domaine privé ou public). Débit de boissons
12/12/2023	Madecourt	Les mentions obligatoires de l'étiquetage : dénomination de vente, ingrédients, quantité nette, origine, DLC/DDM, mode d'emploi et de conservation,... Les mentions obligatoires sur une facture : quantité, prix, numéro de lot, numéro SIRET,...

repas tiré du sac - partagé.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez le responsable de la formation afin de connaître les modalités d'accueil possible.

## Association Bio en Grand Est

SIRET : 839 088 085 00031

Déclaration d'activité n° 44540375054 / Préfet de Région Grand Est

Retrouvez nos Conditions générales de formation et notre Règlement intérieur en ligne sur [biograndest.org/se-former/](http://biograndest.org/se-former/)



Bulletin d'inscription à la formation :

Comment prendre en compte les réglementations liées aux circuits courts ?

NOM - Prénom : .....  
Mail : .....  
Tél. : .....  
Date de naissance : .....

Statut à la MSA (être à jour de ses cotisations) :

- chef d'exploitation
- Conjoint(e) collaborateur(trice)
- Aide familiale
- Cotisant(e) solidaire
- Salarié(e)
- Autre – précisez : .....

**Coupon à renvoyer par mail ou courrier avant le** 03/11/2023  
nicolas.herbeth@biograndest.org

BGE. Les Provinces. Espace Picardie. 54520 LAXOU

**NB : en cas d'annulation de votre part, des frais de dossier pourront vous être facturés.**